Archives parlementaires

Adresse de l'agent national de la commune de Giry, qui transmet le discours du citoyen Larippe, curé, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national de la commune de Giry, qui transmet le discours du citoyen Larippe, curé, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 412-413;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20622_t1_0412_0000_8

Fichier pdf généré le 23/01/2023

les districts qui en sont spécialement chargés, doivent seuls s'en occuper.

La fin du même article 5 que je viens de te citer, me paroît donner une nouvelle force à cette opinion : en effet, il supprime, pour ce qui concerne les loix révolutionnaires et militaires, les mesures de gouvernement de salut public et de sûreté générale ; la hiérarchie qui mettoit les autorités inférieures sous la dépendance des départements, tout ce qui est relatif à la confiscation des biens des émigrés ne pouvant être considéré que comme des fonctions purement administratives ne font point partie de cette dernière disposition de l'article 5, et doit être par conséquent suivi comme auparavant.

J'engage, d'après cela, le Directoire à ne pas suspendre ses travaux sur cette partie; au surplus, citoyens, le Comité de Salut public déjà frappé de cette question ne l'ayant point encore fait résoudre, on peut croire que la Loy lui paroît claire, et les administrations qui auront agi, n'auront pas encouru de reproches, puisque la Loy du 14 frimaire a eu pour but de donner au gouvernement et à l'administration, plus d'activité, et qu'en suivant leurs anciennes fonctions, en tout ce qui ne leur est pas expressément défendu, ils n'auront fait que remplir les vues de cette loy.

Signé : LAUMONT.

[*Le repr. Crassous, aux administr. du Départ*t. *Versailles, 16 vent. II*].

« Je ne partage pas, Citoyen, l'opinion de l'administrateur des Domaines nationaux manifestée dans sa lettre du 29 pluviôse, dont vous m'avez envoyé copie le 14 de ce mois.

La confection des listes d'émigrés ne s'étend nullement à l'administration de leurs biens. Celui qui s'y trouve qui ne croyait pas devoir y être, adresse ses réclamations au district qui décide s'il y sera maintenu ou s'il en sera effacé. Sur la connaissance que le département a des listes, il administre les domaines de ceux qui y sont portés, et pour cette administration, je ne vois point du tout qu'il soit nécessaire que ce soit lui qui dise que le particulier doit être sur la liste, ou n'y pas être, c'est-à-dire est émigré ou ne l'est pas. Il en est des émigrés comme des hommes dont les biens sont déclarés confisqués par un jugement du tribunal, quoi qu'ils n'ayent pas prononcé la confiscation. Je ne parle point des observations que le Département à faites à l'administration des Domaines nationaux et qui ne sont que de pures considérations, telle que la crainte de multiplier le travail sans nécessité, cela ne touche pas directement la question, et c'est au principe qu'il faut s'attacher. S. et F. »

Signé : A. CRASSOUS.

P. c. c. : PEYRONNET.

Renvoyé au Comité de salut public par celui des pétitions (1).

(1) Mention marginale, datée du 6 germ, et signée Cordier.

IV

[*L'agent nat. de la comm. de Giry, à la Conv. ; s. d.*] (1).

« Citoyen président,

Je te fais passer un petit discours que F. Larippe vient de faire à ses concitoyens. Il est simple. C'est ainsi qu'il nous a toujours parlé cet honnête citoyen et porté le nom de prêtre, mais il n'en a jamais eu les sentimens ; il nous a toujours parlé de sa révolution de manière à nous persuader qui l'aimoit. Nous sommes devenus patriotes comme luy. Il est aimé et estimé de sa commune. Je désire qu'il soit connu pour ce qu'il est véritablement. S. et F. »

P. THIBAUDAT *(agent. nat.).*

[*Discours du c*n *Larippe, curé de Giry, prononcé le 10 vent. II dans le temple de la Raison*].

« Citoyens, mes amis, mes frères,

Depuis 1787, vous m'avez vu adopter une Révolution qui depuis longtems étoit dans mon cœur. Par mes discours et mes exemples, je vous ai porté au plus pur patriotisme, j'ay cherché à vous faire fouler aux pieds tous les préjugés en les foulant moi-même. Je vous ai dit dans tous les tems que l'instant où les prêtres se marieroient seroit l'époque des bonnes mœurs. Dès que j'ay pu le faire librement, je me suis marié. J'ay cherché une compagne dans la classe indigente. La citoyenne que j'ay épousée étoit une fille de confiance qui, depuis sept ans, vivoit avec moi; connoissant son âme, son attachement pour moi, je l'ay prise de préférence. Ce fut, comme vous le scavez, le 24 8bre dernier (vieux style) que nous nous donnâmes la main tous les deux, et que nous jurâmes au pied de l'arbre précieux de l'égalité de nous aimer toujours et de ne nous désunir jamais. Jour heureux pour moi, puisqu'il voyoit finir une conduite qui répugnoit à mes sentimens. Je vais connoître un plaisir que je n'ay jamais connu sous le règne du despotisme. Je pourrai voir, caresser les tendres fruits d'une union légitime, je pourrai presser sur le sein de sa mère un enfant qui me sourira gracieusement. Quelles délices ce sera pour moi d'entendre cet enfant chéri me bégayer à chaque instant le doux nom de papa.

Une chose me pesoit encore, mes chers concitoyens, c'étoit le titre de prêtre. Je n'ay point été le dernier à m'en défaire. Je ne l'aurois jamais porté tant il m'étoit odieux, sans ma famille qui a toujours calculé son aisance et jamais mon bonheur. Vous vous en ressouvenez encore, nos chers concitoyens ; j'ay cessé mes fonctions de curé le 30 brumaire, et j'ay déposé sur le bureau de l'administration du département de la Nièvre tous mes titres, en demandant que les administrateurs jetassent au feu toutes ces saloperies là, qui étoit le seul usage convenable que l'on pouvoit en faire.

Mes chers amis, mon mariage vous parut d'abord ridicule : Un prêtre se marier, disiez-vous dans le temps, quelle abomination ! le bon

(1) F17 1009c, pl. 5, p. 2375.

Persée creative commons

Dieu, disoient les bonnes femmes, va se fâcher contre nous. Vous avez vu, mes chers concitoyens, que l'Etre suprême ne s'est point indigné du mariage des prêtres. Jamais le soleil n'a été aussi brillant, jamais les saisons n'ont été aussi belles. Nos terres sont pleines de blé ; les terres destinées aux trémois vont bientôt en être pleines aussi. Si nous souffrons aujourd'hui, ce n'est point vengeance de la part de l'Etre suprême, c'est l'ouvrage seul de la malveillance. Sçachons souffrir, mes chers concitoyens, nous ne pouvons pas acheter assez cher la liberté et l'égalité. Un prisonnier ne cherche-t-il pas à s'évader par les barreaux de son cachot ? dut-il luy en coûter l'épiderme de son corps ?

Mes chers concitoyens, ma démission vous fut sensible et vous indigna même. Plus de prêtres! disiez-vous ; qu'allons-nous devenir ? qui baptisera nos enfans ? qui les instruira ? nous n'aurons donc plus de messe ? à coup sûr la fin du monde est proche.

Soyez donc désabusés. Ce monde existe encore, et ce n'est pas vous qui le verrez finir.

Dans le temps où je fis ma démission, quelques têtes foibles firent des démarches pour me faire sortir de la maison curiale ; ils vouloient y placer un prêtre qu'ils se proposoient de demander au district. Le projet s'avorta et l'administration du département qui en fut instruite écrivit au Conseil général de cette commune de traiter, en parlant de moi, un républicain comme il méritoit de l'être. Je vous ai vus, mes chers amis, revenir de mon mariage. Au lieu de me mépriser, vous approuvez aujourd'hui ma conduite. Vous commencez à sentir qu'il est mieux qu'un prêtre ait une femme que de vivre en libertin.

Je vous ai vu aussi avec plaisir, revenir sur ma démission. Je vous ai fait appercevoir que dans tous les cultes, les prêtres ont été des prêtres dangereux ; vous l'aviez vous-mêmes dit à l'administration de votre district qui a applaudi à votre républicanisme. Grâces aux soins que j'ay pris à vous éclairer depuis l'époque de notre Révolution, vous concevez qu'un enfant ne sçauroit être actuellement malheureux parce qu'un prêtre ne luy aura pas versé sur la tête de l'eau en prononçant quelques paroles ; vous concevez que vous-mêmes ne serez pas damnés parce que vous n'allez pas à la messe.

Ne croyez pas, mes chers concitoyens, qu'on ait eu envie de vous ôter toute religion ; c'est à la superstition seule qui faisoit la fortune des prêtres à qui on en veut. La vraie religion, gravée par l'auteur de la nature dans le cœur de tous les hommes : *ne fais pas à autruy ce que tu ne voudrois pas qu'il te fut fait,* vous reste. Observez-la, mes amis, avec exactitude, vous mourrez contents parce que vous mourrez sans reproches.

Je vois, mes chers concitoyens, que vous tenez encore à des idées superstitieuses. Vous ne demandez plus de prêtres, mais plusieurs d'entre vous s'obstinent à chômer les ci-devant dimanches et fêtes. Vous, surtout, laboureurs et cultivateurs, n'êtes-vous pas plus coupables que les autres aux yeux de la République, dans un moment où il est si urgent de semer les petits bleds ; ne pas travailler c'est servir nos ennemis. Ne croyez pas aux contes des vieilles femmes, ceux qui ont travaillé les jours des ci-devant dimanches et fêtes sont plus estimables que vous ; il ne leur est pas plus arrivé de malheur qu'à vous qui êtes restés ces jours-là dans l'inaction.

Mes chers amis, mes frères, mes chers concitoyens, rougissez d'avoir été si longtemps dans l'ignorance. Ouvrez les yeux à la Lumière, suivez mes avis ; je ne cherche pas à vous perdre. Je vous aime autant que moi-même, et je n'eus jamais envie de me perdre. Je ne suis pas un jeune homme ; à cinquante ans l'on doit être réfléchi.

Mes amis, cette cy-devant église où vous êtes actuellement réunis fut pendant très longtemps occupée par des jongleurs. C'étoit le siège de la superstition. Eh bien, faisons de ce lieu, un temple dédié à la Raison. Rendez-vous y avec exactitude toutes les décades. Je vous lirai les loix, je vous les développerai de mon mieux, comme j'ay toujours fait depuis l'époque de la Révolution. Pères et mères, conduisez-y vos enfans, je leur apprendrai à détester les rois, je leur ferai sentir les avantages d'un gouvernement républicain. Je leur ferai goûter et savourer les deux fruits de la liberté et de l'égalité, et à toutes les jongleries des prêtres, je substituerai une morale pure que je leur présenterai d'une manière analogue à leur conception.

Il est tems, mes chers amis, mes chers concitoyens, de lever la séance, mais avant de nous séparer, crions tous : Vive la République française, une, indivisible et impérissable. Vive la Montagne qui nous a sauvés. Guerre aux tyrans, paix aux chaumières, fraternité et union. »

Renvoyé au Comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

[*La Sté popul. du Creusot, à la Conv. ; 10 vent. II*] (2).

V

« Citoyens,

La féodalité a disparu, mais l'égoïsme et le sordide intérêt prennent aujourd'hui sa place, l'abondance habite sous les toits rustiques, et le bienfait que les habitants des campagnes doivent à la Révolution, ils veulent en profiter seuls et se retourner contre ceux même qui le leur ont procuré. Les cultivateurs au-dessus des besoins ont cessé d'alimenter les grandes communes, ne se donnent plus la peine d'y porter les denrées que la nécessité les déterminait autrefois à vendre. Cette aisance même dont ils jouissent leur fait dédaigner d'obéir à la loi du maximum ; les marchés n'existent plus et les accapareurs, ou ceux qui éprouvent des besoins réels, sont obligés de se transporter dans les campagnes et de payer les denrées au prix que la cupidité villageoise y met. L'abondance endurcit l'âme et la retient (?) ; qu'elles soient donc remises au niveau ces fortunes énormes qui rend(ent) tant d'individus dépendant d'un seul, et qui lui fournissent les moyens d'ajouter sans cesse à ce qu'il a déjà. Portez, Citoyens législateurs, nous vous en conjurons, portez vos regards sur les campagnes.

(1) Mention marginale, datée du 6 germ. et signée Cordier.
(2) F^{10} 285 (années 1793 - an II).